Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024103-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - BUDGET EAU

BS

2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, A Les Deux-Alpes, le 04/06/2024 Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Les Deux-Alpes, le 0 4 JUIN 2024

Les membres du Conseil Munic

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 48 Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES: Pour: 22
Contre:

Abstention : O

Date de convocation : 30 mai 2024

(he) (he) (he) (he) (he) (he) (he) (he)	
01. M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire	
02. M. Xavier SILLON, Premier adjoint	
03. Mme. Stéphanie DEBOUT, Deuxième adjointe	Pouvoir à S. Sauvebois
04. M. Eric HAZAK, Troisième adjoint	
05. Mme. Jocelyne MARTIN, Quatrième adjoint	Povodira D. Vareux
06. M. Laurent CIAOLO SERRA, Cinquième adjoint	A Bank
07. Mme. Delphine VAZEUX, Sixième adjoint	
08. M. Jean-Noël CHALVIN, Conseiller municipal	Absent
09. Mme. Brigitte MANIN, Conseillère municipale déléguée	F
10. Mme. Florence BEL, Conseillère municipale déléguée	
11. M. Michel MARTIN, Mairie délégué de Venosc	Mario
12. Mme. Virginie DUMONT, Conseillère municipale	
13. M. Philippe PRIMATESTA, Maire délégué de Mont de Lans	

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024103-DE BS 2024

2024

COMMUNE LES DEUX ALPES - BUDGET EAU

ARRETE ET SIGNATURES

	1
14. Mme. Angélique AGUILAR, Conseillère municipale déléguée	to
15. Mme. Estelle FAURE, Conseillère municipale	Pouvoir à . E. Dromain
16. Mme. Louise TEXIER-LELONG, Conseillère municipale	Sheir
17. Mme. Mélanie FIAT, Conseillère municipale	
18. M. Etienne DRUMAIN, Conseiller municipal	Jo.
19. M. Romain CHARREL, Conseiller municipal	
20. M. Simon LAVAUD, Conseiller municipal	Atti
21. Mme. Agnès ARGENTIER, Conseillère municipale	All
21. M. Stéphane GALLAND, Conseiller municipal	P
23. Mme. Cécile NEYRAUD, Conseillère municipale	Toyoung

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le	
		A Les Deux-Al	pes, le